



SAGE DU BASSIN DU LOIR

Commission Locale de l'Eau 21 janvier 2011 à Vendôme

Compte-rendu de réunion

Le 21 janvier 2011, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Loir s'est réunie à Vendôme, sous la présidence de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU.

La liste de présence se trouve en annexe.

=====

Ordre du jour :

- Présentation de la procédure SAGE
- Point d'étape sur le SAGE Loir
- Installation de la Commission Locale de l'Eau
- Etude « Tendances, Scénarios, Stratégie »
 - Présentation détaillée des scénarios alternatifs
 - Retours des acteurs
 - Validation
- Lancement de la phase stratégie et organisation
- Avis de la CLE sur le projet d SAGE Nappe de Beauce
- Agenda

Mr Guy-Michel Chauveau, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour. Il poursuit en souhaitant la bienvenue aux membres ayant rejoint la Commission Locale de l'Eau suite au renouvellement.

■ **Ordre du jour n°1 et 2 : Présentation de la procédure SAGE et point d'étape sur l'avancement du SAGE Loir**

Dans l'idée de fournir à chacun (anciens et nouveaux membres) une connaissance de base sur la procédure en cours, la première partie de cette séance était donc consacrée à une présentation de la procédure SAGE.

Après avoir rappelé brièvement l'organisation de la gestion de l'eau en France (acteurs de l'eau, textes références...), il s'agissait de répondre à trois questions principales : qu'est ce que le SAGE ? Comment fonctionne t-il ? Ou en est-on sur le SAGE Loir ?

Concernant plus particulièrement l'élaboration du SAGE Loir, il est rappelé que celle-ci suit une méthodologie commune à tous les SAGE.

Après l'approbation de l'état des lieux en novembre 2008, la CLE a adopté en juin 2009 le rapport « diagnostic de la ressource en eau et des usages » identifiant et hiérarchisant les enjeux du territoire auxquels le SAGE devra répondre.

La définition des scénarios alternatifs s'inscrit, quant à elle, à mi-chemin de l'élaboration du SAGE. Il s'agit, au regard des perspectives d'évolutions des activités, des politiques et des milieux aquatiques à l'horizon 10 à 15 ans (cf. rapport « scénarios tendanciel » validé le 28 mai 2010) d'étudier la faisabilité des mesures à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du SAGE.

Sur la base de ce travail, la Commission Locale de l'Eau effectuera, dans les mois à venir, un choix parmi les scénarios proposés en fonction de l'ambition et des objectifs qu'elle se sera fixés au préalable.

Note : Pour information, l'ensemble des documents de référence relatifs au SAGE du bassin du Loir sont disponibles en téléchargement sur le site internet www.sage-loir.fr (rubrique : Documents).

■ **Ordre du jour n°3 : installation de la Commission Locale de l'Eau**

Comme évoqué en début de séance, la Commission Locale de l'Eau a été entièrement renouvelée par arrêté préfectoral du 29 novembre 2010. A ce titre, en application de l'article R 212-32 du code de l'environnement et conformément aux règles de fonctionnement du SAGE Loir, la CLE se devait de procéder à la réélection de son Président, des quatre vice-présidents ainsi qu'à la reconstitution du Bureau.

Les règles à suivre pour ce type de démarche sont rappelées. Il est notamment précisé que seuls les membres du collège des élus peuvent prendre part au vote.

Présidence de la CLE :

Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président sortant, indique qu'il renouvèle sa candidature. Aucune autre candidature n'est émise.

- Mr Guy-Michel CHAUVEAU est élu Président à la majorité

Vice-présidence de la CLE

Messieurs Serge FAUVE, André MARCHAND et Frédéric TRICOT, vice-présidents sortants, indiquent qu'ils renouvèlent leur candidature. Mr Henri ZAMARLIK n'est quant à lui plus membre de la CLE. Mme Catherine COME, Maire de Louestault, se porte candidate au poste de vice-présidente.

Sont élus à la vice-présidence :

- **Mme Catherine COME** (Maire de Louestault),
- **Mr Serge FAUVE** (Conseiller Général du canton de Châteaudun),
- **Mr André MARCHAND** (Conseiller Général du Maine-et-Loire),
- **Mr Frédéric TRICOT** (Président du SIERAVL).

Recomposition du Bureau de la CLE

Il est rappelé que le Bureau est un groupe de réflexion restreint dont les missions concernent essentiellement la préparation des dossiers et des séances de la CLE. Il peut également, par délégation, émettre des avis au nom de la CLE.

Il est proposé de reconduire le Bureau actuel en remplaçant, dans la mesure du possible, les anciens membres par des élus du même secteur (trois sièges vacants dans le collège des élus). Mr Christian AUMONT (maire de Montigny le Ganelon), intègre le Bureau de la CLE. Concernant les deux sièges restant, en l'absence de candidature au sein de l'assistance, mesdames Monique THERMEAU et Martine CHAIGNEAU seront sollicitées.

■ Ordre du jour n°4 : Etude « tendance, scénario, stratégie », phase scénarios alternatifs

Il est tout d'abord rappelé que les scénarios alternatifs sont définis en réponse aux points non satisfaisants du scénario tendanciel. Inscrits en rupture du scénario tendanciel, ils ont pour objectifs d'évaluer les différentes voies envisageables en vue d'atteindre les objectifs du SAGE (en terme de bon état des masses d'eau, de satisfaction des usages).

Pour recadrer le contexte, une première réunion de présentation avait eu lieu lors de la CLE du 10 décembre 2010, à la suite de quoi tous les membres de la CLE avaient été consultés par écrit sur le projet de rapport portant sur les scénarios alternatifs.

L'objectif de la réunion est donc de valider le contenu et l'analyse des scénarios alternatifs présentés mais également d'engager la réflexion sur le choix de la stratégie en se prononçant sur les orientations à retenir par enjeu. Parallèlement, afin d'alimenter les discussions et d'éclairer la commission, des retours sur les entretiens d'acteurs et commissions géographiques réalisés en fin d'année seront présentés.

Enjeu organisation / cohérence :

Rappel des conclusions :

- *Sur cet enjeu transversal et garant de la mise en œuvre du SAGE, la CLE et l'ensemble des porteurs de projets actuels ont un rôle à jouer pour amorcer une réflexion profonde en vue de définir une structure porteuse du SAGE mais également pour accompagner et faire émerger localement des projets de territoire.*

- *Il est important de rappeler que sans ces moyens, aucune des mesures visant à répondre aux enjeux du SAGE ne pourra être mise en œuvre.*

Retours des acteurs :

- *Sur le portage du SAGE en phase de mise en œuvre, très peu d'acteurs envisagent la création d'une structure interdépartementale ad hoc. Toutefois, la nécessité d'établir un lien entre la structure porteuse et le terrain a été souligné.*

La Commission souligne l'importance d'identifier des porteurs locaux en vue de mettre en œuvre localement et de manière rationnelle le projet de SAGE. A ce titre, l'expérience des deux syndicats des secteurs amont et médian est soulignée. Malgré tout des inquiétudes sont émises quant aux difficultés pouvant être rencontrées en termes de mobilisation et/ou de financement.

Pour le secteur aval, il est rappelé qu'une première réunion d'échange a récemment été organisée afin d'engager une réflexion sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage. Il convient de poursuivre cette démarche afin d'identifier clairement les porteurs locaux d'ici la phase de mise en œuvre.

Enfin, une décision devra être prise rapidement sur la question du portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Dans cet ordre de considération, la création d'une structure *ad hoc* à l'échelle du bassin semble difficilement envisageable. La Commission s'orienterait plutôt vers le maintien du portage par l'Etablissement public Loire, mais reste dans l'attente des conclusions de la réforme territoriale pour prendre une décision.

Enjeu morphologie/qualité des milieux aquatiques :

Rappel des conclusions :

- *Sur cet enjeu visant à **répondre à l'atteinte du bon état**, il semble qu'il n'y ait réellement qu'un seul scénario. En effet, les objectifs sont clairement identifiés dans **le cadre de la réglementation** et au regard de la situation actuelle il semble difficile d'être plus ambitieux*
- *Les **alternatives sont donc davantage orientées sur la définition des moyens qui seront/pourront être mobilisés** mais également sur la **définition du délai global de mise en œuvre de ce scénario et sur la validation d'objectifs de taux d'étagement...***

Il est précisé que le calcul des coûts a fait l'objet de modifications depuis la première version présentée en décembre. En effet, ont été intégrés dans le calcul pour la solution « installation de dispositifs de franchissement », les coûts d'entretien des passes à poissons.

Retours des acteurs :

- *La réduction du taux d'étagement est la mesure la plus commentée. De manière générale les acteurs estiment qu'il faut rester pragmatique et qu'il est important de dépassionner le débat.*

En réponses à certaines interrogations sur la notion de « retour au bon état écologique » et sur les références permettant de qualifier le bon état écologique, il est tout d'abord précisé qu'il ne s'agit pas de revenir au bon état mais bien d'atteindre le bon état. Le bon état étant évalué sur la base de mesures des paramètres biologiques au regard de stations de références non ou peu soumises aux pressions anthropiques.

Concernant les objectifs à atteindre, la Commission estime qu'il est essentiel de rester pragmatique en évaluant jusqu'où il est possible d'aller sur un cours d'eau donné. Il ne s'agit par exemple pas de supprimer tous les ouvrages transversaux dans le lit des cours d'eau mais bien de les considérer au cas par cas vis-à-vis des usages existants et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la qualité des milieux aquatiques. Dans le même ordre d'idées, l'importance accordée aux temps de discussions et d'échanges avec les acteurs locaux concernés est soulignée.

Bien que les mesures proposées soient globalement perçues de manière positive, elles n'en restent pas moins difficiles à mettre en œuvre. L'absence de portage, les freins « sociologiques » et la potentielle difficulté des collectivités à assurer leur part d'autofinancement de ces travaux sont notamment soulignés. En réponse, il est indiqué que le maintien de la situation actuelle constitue également un coût pour la collectivité qu'il convient de mettre en équation.

Pour terminer dans une recherche d'exemplarité, il apparaît important d'engager dès que cela est possible (volonté locale forte, absence de blocages) des actions vitrines tout en veillant à assurer un suivi afin d'évaluer les effets sur le milieu.

Enjeu zones humides :

Rappel des conclusions :

- Ici encore, les **objectifs sont clairement identifiés** dans le cadre de la réglementation (notamment du SDAGE Loire-Bretagne) auxquels répond le scénario proposé.
- Les **alternatives** sont donc **davantage orientées** sur la **définition des moyens et des niveaux d'ambition (restauration/gestion)** souhaitant être mis en œuvre par les acteurs locaux.
 - *A noter: cet enjeu semble encore limité à ce stade de connaissance même si l'on présage un déficit important en zones humides (en raison notamment des fortes pressions subies par le passé)*

Il est d'abord rappelé que le SAGE en tant qu'outil de coordination, pourra établir une méthodologie d'inventaire local des zones humides. A cette occasion un guide de sensibilisation sur les zones humides (intérêt, fonctionnement...) pourra être réalisé et diffusé aux acteurs du bassin.

Concernant les démarches d'acquisitions foncières, les acteurs du monde agricole ne souhaitent pas que les collectivités s'approprient les zones humides et leur gestion. Ils considèrent être en mesure de gérer ces zones, seulement il n'existerait pas de contrat adapté le permettant. Enfin, des interrogations sont émises quant à la volonté et/ou capacité des collectivités à intervenir.

Encore une fois la question de leur gestion est à prendre au cas par cas selon les opportunités locales. Il s'agit avant tout d'empêcher la suppression de zones humides. Le cas du marais de Cré-sur-Loir est cité en exemple avec une intervention de la Communauté de Communes du Pays Fléchois sur certains terrains acquis et une gestion par les agriculteurs sur les autres parcelles.

Enfin, il est rappelé que différents usages peuvent être associés à ces zones et qu'il convient de tous les prendre en compte y compris le tourisme. Par ailleurs, en référence aux relations

pouvant exister entre ouvrages et zones humides notamment, une approche transversale serait à privilégier afin d'éviter le cloisonnement des réflexions.

Enjeu qualité physico-chimique – Nitrates :

Rappel des conclusions :

- *Sur cet enjeu, les alternatives sont orientées sur **la définition des moyens** qui seront mobilisés pour réduire les concentrations en nitrate et sur **le niveau d'ambition envisageable** : ceci est fortement tributaire des freins actuels mis en évidence.*
- *Il semble qu'au regard des freins (absence ou non volonté des maîtrises d'ouvrage et/ou manque de financements, « réticence » actuelle aux évolutions de systèmes agricoles en amont...), **le choix de la stratégie s'oriente davantage sur :***
 - *le scénario B, pour les bassins d'alimentation de captages (BAC) non conformes ?*
 - *le scénario B (sans agriculture biologique) sur les masses d'eau en non bon état ?*
 - *le scénario C (sans acquisition foncière) sur les BAC ?*
 - *le scénario A, sur le reste du bassin versant ?*
- *Il faudra également répondre à une mise en cohérence avec le SAGE Nappe de Beauce sur cet enjeu.*

Retours des acteurs :

- *Les avis sont très partagés sur le scénario B visant l'agriculture intégrée et l'agriculture biologique. Face aux freins importants pouvant exister vis-à-vis de la conversion en agriculture biologique, il est proposé d'aborder de manière distincte ces deux mesures.*

Avant toute chose, il est rappelé que le SAGE n'a pas de portée réglementaire concernant cette question. Néanmoins, les mesures proposées pourront faire l'objet d'un programme d'actions qu'il s'agira de mettre en œuvre via la mobilisation d'acteurs locaux. Par ailleurs, il est indiqué que dans le cadre de la définition de la stratégie du SAGE, la CLE pourra combiner les mesures proposées dans les différents scénarios.

Sur cet enjeu, l'amont du bassin est identifié comme étant fortement dégradé au regard des références connues et comparativement aux concentrations observées sur les secteurs aval du bassin. Il faut toutefois noter qu'outre les pressions agricoles s'exerçant sur ces secteurs, le contexte (géologique, topographique, climatique) joue également un rôle dans les concentrations mesurées. En effet, il convient de prendre en considération la capacité du milieu à « dissoudre/diluer » les nitrates. A ce titre, l'amont du bassin est plus facilement soumis à de fortes concentrations pour un même niveau de pertes d'azote à l'hectare, en raison d'une lame d'eau moindre qu'en aval du bassin versant (ex : lame drainante d'environ 70 mm en amont contre 170 mm en aval). Pour ces raisons, les objectifs de bon état semblent d'autant plus difficiles à atteindre sur ce secteur.

Au passage, l'intérêt des mesures de reliquats d'azote en entrée d'hiver en complément des mesures existantes en sortie d'hiver est souligné. Il est rappelé qu'elles apportent une indication sur le risque de perte d'azote par lessivage.

Les représentants de la profession agricole souhaitent souligner les efforts faits depuis une dizaine d'années concernant l'évolution des pratiques agricoles. Ajoutant qu'il ne s'agit pas de s'opposer à tout changement, mais bien de prendre en compte la composante socio-économique dans le choix d'une stratégie. Une composante socio-économique qui peut elle-même varier d'un territoire à un autre.

En réponse, il est indiqué qu'il ne s'agit pas de supprimer l'agriculture, mais qu'une agriculture responsable est à rechercher. Il est notamment proposé de développer les circuits locaux et une réorganisation des filières aval, pour permettre le développement de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, si la plupart des membres présents s'accorde à dire que des efforts ont été engagés, il est rappelé que le SAGE doit répondre à un certain nombre d'enjeux pour lesquels il y a une obligation de résultats. Pour illustrer cela, il est fait référence au contentieux en cours sur la directive nitrate. Un contentieux vis-à-vis des objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau n'est pas à exclure et serait pénalisant pour le développement économique local. A ce titre, une prise de conscience politique est nécessaire.

Des interrogations sont à nouveau émises quant à la capacité des partenaires à accompagner les mesures proposées (moyens organisation).

Pour terminer, considérant les divers freins identifiés (limites de la portée du SAGE ; coût des mesures proposées ; état de dégradation actuel ; contraintes physiques du milieu), il est indiqué que l'atteinte des objectifs de bon état ne pourra se faire que sur le long terme (plusieurs SAGE).

Ainsi, la Commission Locale de l'Eau, consciente qu'elle ne pourra atteindre les objectifs de bon état à court terme décide de fixer plusieurs étapes intermédiaires permettant la définition de mesures réalistes au regard des moyens mobilisables (techniques et financiers). En réponse aux inquiétudes sur une potentielle déresponsabilisation des acteurs concernés, il est précisé que cette approche en deux temps n'exclut pas la définition d'objectifs intermédiaires, bien au contraire.

Enfin, les conclusions des scénarios alternatifs concernant l'enjeu nitrate sont validées par la Commission Locale de l'Eau.

La stratégie s'oriente dans un premier temps vers :

- le scénario A, sur l'ensemble du bassin versant,
- le scénario B (sans agriculture biologique) sur les masses d'eau en non bon état,
- le scénario C (sans acquisition foncière et sans agriculture biologique) sur les BAC

La question de l'agriculture biologique devra être rediscutée en phase stratégie.

Enjeu qualité physico-chimique – Pesticides :

Rappel des conclusions :

- *Un scénario plutôt ambitieux (moyens financiers conséquents) face au niveau d'enjeu sur le territoire qui correspond globalement à des mesures de l'ordre du tendanciel (Grenelle...).*

Retours des acteurs :

- *Les mesures relatives à la communication/sensibilisation sont celles qui retiennent le plus l'intérêt des acteurs pour cet enjeu. Une amélioration de la connaissance sur les molécules concernées est souhaitée (travaux de recherche).*

De manière générale, la plupart des mesures proposées répondent finalement aux exigences du SDAGE et du plan national Ecophyto 2018, ces dernières entrant d'hors et déjà dans l'ordre du tendanciel.

Sur cet aspect, la plus value du SAGE au regard du programme Ecophyto 2018 est difficilement perceptible. Une cohérence est à rechercher entre ces deux programmes afin d'éviter de refaire ce qui a pu être fait par ailleurs.

S'appuyant sur les retours d'acteurs, l'amélioration du réseau de suivi (notamment en aval du bassin où peu de stations existent) est perçue de manière positive par la Commission. Des précisions sont apportées quant à l'intérêt d'améliorer le suivi au regard de protocoles plus représentatifs de l'état de contamination (exemple du protocole CORPEP : réalisation d'analyse mensuelles après 10 mm de pluies cumulées sur 24 heures). Il est précisé, que le protocole devra être adapté au contexte local.

Pour terminer, il est proposé de supprimer dans le rapport le terme « enjeu moindre que les nitrates » qui pourrait être mal perçu.

Enjeu qualité physico-chimique – Phosphore :

Rappel des conclusions :

- **scénario ambitieux** avec des coûts conséquents au regard des capacités financières actuelles des collectivités et industriels à assurer leur part d'autofinancement.
- A noter: ces mesures ne suffiront pas à réduire les phénomènes d'eutrophisation car dans ce type de contexte il faudrait alors réduire les concentrations en phosphore dix fois plus que pour l'atteinte du bon état. Parallèlement, il est nécessaire pour cela de réduire fortement le taux d'étagement (cf. enjeu morphologie et milieux aquatiques).

Concernant les rejets d'assainissement, la Commission regrette qu'il n'y ait pas d'inventaire des industries permettant d'identifier les points noirs.

Il est signalé qu'un certain nombre de solutions existent en terme d'assainissement, mais les collectivités s'interrogent sur la logique à suivre pour les communes de plus de 2000 habitants (tamponnage, stockage/relargage, irrigation). Concernant la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation, il semblerait que cette solution reste difficile à mettre en œuvre et soumise à de nombreuses contraintes (cf. circulaire sur la question).

Enjeu alimentation en eau potable

Rappel des conclusions :

- Sur cet enjeu, les alternatives semblent complètement tributaires des choix qui porteront sur les enjeux « Qualité des ressources en nitrates et pesticides »

Pas de remarques particulières de la CLE sur cet enjeu.

Enjeu gestion quantitative des eaux souterraines et superficielles

Rappel des conclusions (rareté) :

- Pour le scénario « eaux souterraines », il s'agit uniquement ici de la mise en application du SDAGE sur la nappe du Cénomani.
- Pour le scénario « eaux superficielles », il est difficile à ce niveau de connaissance d'aller plus loin sans diagnostic précis. Le scénario porte donc essentiellement sur l'amélioration des connaissances.

Enjeu inondations

Rappel des conclusions (inondations) :

- Le scénario unique sur l'ensemble du bassin correspondra in fine à l'application des conclusions et mesures proposées par l'étude en cours
- Une partie du scénario consiste notamment en la simple mise en application de la réglementation en vigueur (PCS...)

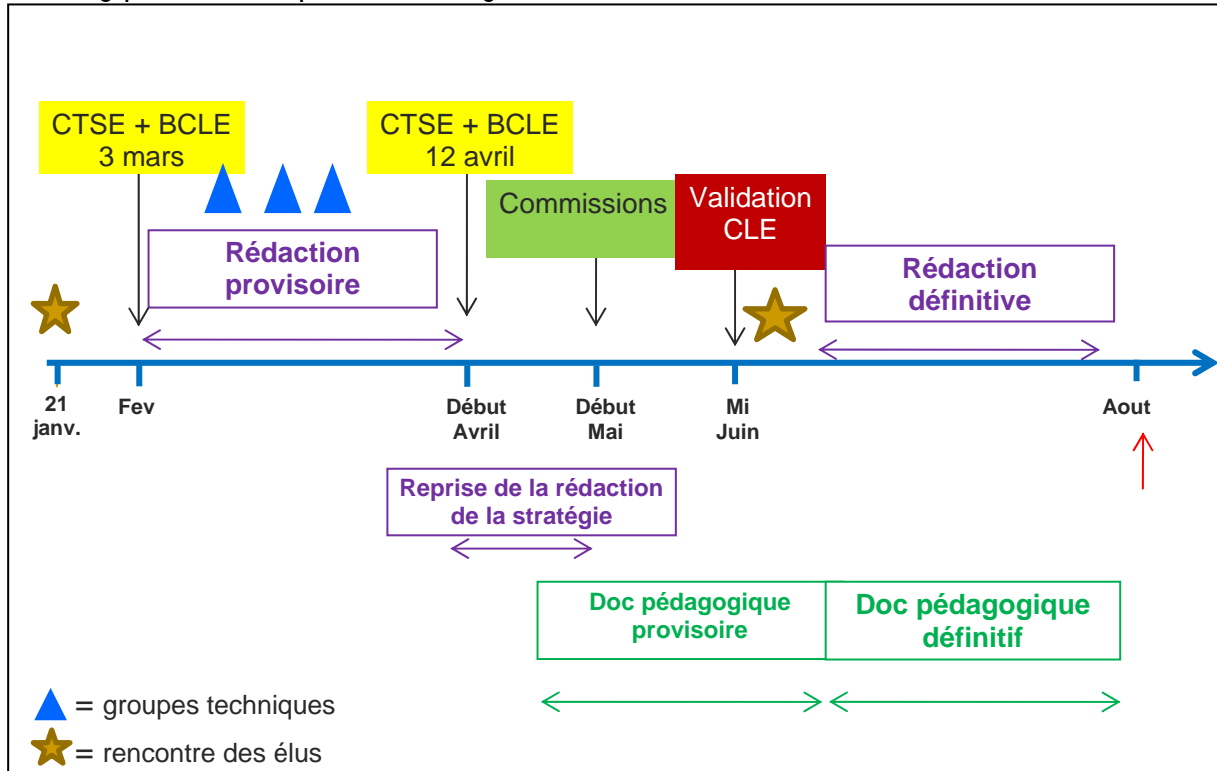
■ **Ordre du jour n°5 : Déroulement du choix de la stratégie**

Dans le prolongement de la phase « scénarios alternatifs » validée lors de cette séance, l'élaboration du SAGE se poursuit avec le lancement de la dernière phase de l'étape « Tendances, Scénarios et Stratégie ». Ainsi, dans les mois à venir, la Commission Locale de l'Eau aura à définir la stratégie qu'elle souhaite adopter pour atteindre les objectifs fixés au préalable.

Les objectifs de la phase à venir sont précisés : il s'agira de formaliser le projet de SAGE à partir des orientations/choix faits par la CLE sur les scénarios alternatifs proposés par enjeu. Les échanges du jour ainsi que les entretiens et réunions des commissions géographiques organisés au cours de la précédente phase ont d'hors et déjà permis d'entrevoir certaines orientations à suivre.

Tout au long de cette phase, le bureau d'étude SCE assistera la CLE dans la rédaction de ses choix en rappelant notamment les objectifs fixés et les orientations choisies pour y répondre ainsi que les raisons de ces choix. Par ailleurs, d'ici la validation finale du document, la CLE pourra s'appuyer sur les échanges du Bureau, des groupes de travail thématiques et des commissions géo-thématiques.

Planning prévisionnel : phase « stratégie »



■ Ordre du jour n°7 : Avis de la CLE sur le projet de SAGE Nappe de Beauce

Par courrier du 19 novembre 2010, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce et milieux associés sollicite l'avis de la CLE du SAGE Loir sur les documents constitutifs du projet de SAGE, à savoir son Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux et son Règlement. Il est rappelé que les deux territoires se superposent sur près de 1 500 km², soit 21% du SAGE Loir.

Après une rapide présentation du contexte et du projet de SAGE, la Commission Locale de l'Eau émet un avis sur le projet.

De manière générale, la CLE ne souhaite pas remettre en cause le projet élaboré de manière collective par les acteurs de l'eau en Beauce. Elle souhaite toutefois, rappeler les interconnexions existantes entre les deux territoires de par le lien nappe/rivière et souligne ainsi l'importance d'une coordination entre les deux CLE vis-à-vis des enjeux en questions. Enfin, la CLE prend note de la possibilité qui lui est offerte de préciser localement certains points particuliers.

L'avis transmis à la CLE du SAGE Nappe de Beauce est joint au présent compte rendu.

PROCHAINES REUNIONS :

•Bureau de la CLE / CTSE :

Jeu­di 3 mars, à partir de 9h30, salle du Conseil de la Flèche
Mardi 12 avril, amont du bassin (lieu non défini)

ANNEXE : Liste de présence

Collège des élus

Nom	Prénom	Organisme - institution
ARNAULT	Luc	Adjoint au Maire de la Chartre sur le Loir
AUMONT	Christian	Maire de Montigny-le-Ganelon
BEVIERE	Monique	Conseillère Régionale du Centre
BORDIER	Claude	Maire de Naveil
BRETON	Jacky	Maire de Vibraye
BROSSARD	Raymond	Président de la Communauté de Communes du Bassin Ludois
CHAUVEAU	Guy Michel	Président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois
COHU DE LASSENCE	Galiène	Adjointe au maire de Ruillé sur Loir
CÔME	Catherine	Maire de Louestault
DEBALLON	Jean-Yves	Maire de Douy
FAUVE	Serge	Conseiller général du canton de Chateaudun
IMBAULT	Dominique	Maire de Villiers Saint Orien
LEVACHER	Alain	Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loir
LOGEAIS	André	Maire de Durtal
MARCHAND	André	Conseiller Général et maire de Briollay
MOURET	Jean-Pierre	Maire de Troo
PAPIN	Philippe	Conseiller régional
PILLEFER	Bernard	Conseiller général du canton de Morée
THIBAULT	Max	Maire de Fougeré
TRICOT	Frédéric	Président du SIERAVL

Collège des usagers et des associations

Nom	Prénom	Organisme - institution
ARRAULT	Xavier	Chambre d'agriculture d'Indre et Loire
CARO	Bruno	Agence Développement Vallée Loir
CHAPRON	Bernard	Association CADVIL
COINTRE	Jean-François	Sarthe Nature environnement
DIEU	Alain	Fédération de Pêche de la Sarthe
FETTER	Pierre	Fédération de pêche d'Eure et Loir
HANOTEL	Rémi	Perche Nature
LIGLET	Éric	Ligérienne Granulats pour l'UNICEM
MANCEAU	Jacqueline	Chambre d'agriculture de la Sarthe
PELLETIER	Jacky	Chambre d'agriculture du Loir et Cher
REBOUX	Daniel	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe

Collège de l'état

Nom	Prénom	Organisme - institution
BONIOU	Pascal	Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Anjou Maine
HERCHE	Thierry	DDT de l'Eure-et-Loir
HOUSSIN	Jean-François	Sous-Préfecture de la Flèche
MARTIN	Jean-Pierre	DDT de la Sarthe
ROBINET	Cléopâtre	DREAL Centre, représentante du Préfet coordonateur de Bassin Loire-Bretagne
ROUSSEAU	Jean-Jacques	DDT du Loir-et-Cher
STEINBACH	Pierre	Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Membres associés

Nom	Prénom	Organisme - institution
BERTRAND	Patrick	Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques
DEBROU	Jean-Pierre	Président syndicat intercommunal du Loir 72
LESSCHAEVE	Marc	Adjoint au maire de Luché-Pringé
MAINO	Sylvie	Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Assistaient également présents :

Jacques Marrec (Bureau d'études SCE)
Line Filloneau (Bureau d'études SCE)
Willy Cheneau (CPIE vallées de la Sarthe et du Loir)
Souad Aouina (assistante du SAGE Loir)
Alexandre Delaunay (animateur du SAGE Loir)